Nations Unies A/68/6 (Sect. 27)

Assemblée générale

Distr. générale
25 mars 2013
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015*

Titre VI
Droits de l'homme et affaires humanitaires

Chapitre 27
Aide humanitaire

(Programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015)**

Table des matières

Page

Vue d'ensemble 3

Orientation générale 3

Vue d'ensemble des ressources 5

Autres éléments d'information 9

A. Direction exécutive et administration 11

B. Programme de travail 14

Sous-programme 1. Analyse des politiques 14

Sous-programme 2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence . . 17

Sous-programme 3. Réduction des catastrophes naturelles 21

Sous-programme 4. Services d'appui d'urgence 26

Sous-programme 5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire 28

C. Appui au programme 31

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote A/68/6/Add.1.
** A/67/6/Rev.1.

13-26936 (F) 260413 030513

Merci de recycler

Annexes***

I. Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015 33

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle 34

*** L'annexe énumérant les produits de l'exercice 2012-2013 non reconduits en 2014-2015 est sans objet et ne figure donc pas dans le présent chapitre.

Vue d'ensemble

Tableau 27.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant approuvé pour 2012-2013[a]	31 395 700
Ajustements techniques (effet report et élimination des dépenses non renouvelables)	455 300
Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale	(787 000)
Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015	(215 400)
Variation	(547 100)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2014-2015[a]	30 848 600

[a] Aux taux révisés de 2012-2013.

Tableau 27.2 **Postes**

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2012-2013	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2/1, 2 G (1eC), 15 G (AL)
Suppressions	(2)	1 P-4 (sous-programme 5) et 1 P-3 (sous-programme 2)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2014-2015	70	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 5 P-2/1, 2 G (1eC), 15 G (AC)

Orientation générale

27.1 Le programme vise essentiellement, d'une part, à faire en sorte que la communauté internationale engage à temps une action cohérente et concertée pour faire face aux catastrophes et aux situations d'urgence et, d'autre part, à faciliter la transition de la phase des secours d'urgence à celle du relèvement et du développement. Le texte qui en porte autorisation est la résolution 46/182, dans laquelle l'Assemblée générale a énoncé les principes fondamentaux de l'aide humanitaire et rappelé les décisions et résolutions adoptées précédemment par elle-même et par le Conseil économique et social concernant l'aide humanitaire et le rôle joué par le Secrétaire général dans la direction des interventions en cas de catastrophe naturelle ou d'autre crise humanitaire. Le mandat défini dans cette résolution a été confirmé et élargi par d'autres résolutions de l'Assemblée, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité. C'est au Bureau de la coordination des affaires humanitaires qu'il incombe d'exécuter le programme et d'en atteindre les objectifs, conformément aux initiatives en cours visant à renforcer la prévisibilité, la responsabilisation et les partenariats en matière d'intervention humanitaire.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et organigrammes : AL : agent local; AN : administrateur recruté sur le plan national; BO : budget ordinaire; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes); G(1eC) : agent des services généraux (1re classe); PN : personnel recruté sur le plan local; RxB : ressources extrabudgétaires; SSA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général.

27.2 La stratégie d'exécution du programme s'articule autour des éléments suivants : élaboration et promotion d'une politique humanitaire commune pour le système des Nations Unies et ses partenaires; mobilisation et coordination de l'aide en cas de situation d'urgence humanitaire; renforcement et mobilisation de la capacité de l'ONU d'accélérer l'acheminement de l'aide humanitaire internationale; renforcement des politiques et pratiques liées à l'adaptation aux changements climatiques, au développement durable et à l'environnement au moyen d'une solide stratégie de réduction des risques de catastrophe; sensibilisation aux questions humanitaires; accès en temps voulu à des informations pertinentes concernant les situations d'urgence et les risques de catastrophe naturelle. L'exécution des activités de réduction des risques de catastrophe incombe principalement au secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires collabore étroitement avec le Bureau de la coordination des activités de développement du Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix et d'autres entités du système des Nations Unies en vue de faciliter le passage de la phase des secours aux activités de relèvement et de développement. Il encourage et favorise le renforcement de la capacité d'action de façon à accélérer la fourniture de l'aide humanitaire dans les situations d'urgence au moyen de la coopération régionale, conformément à son mandat.

27.3 Pour accomplir sa mission, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est résolu à œuvrer vers plus d'égalité entre les sexes. Il a élaboré une politique sur la question, qu'il met en œuvre dans le cadre de son Plan d'action pour l'égalité des sexes. Divers éléments, notamment une pochette d'information, le Guide pour l'intégration de l'égalité des sexes dans l'action humanitaire établi par le Comité permanent interorganisations, l'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes et ses conseillers, ainsi qu'une meilleure analyse de l'utilisation des fonds alloués aux projets axés sur les femmes, fournissent des orientations concrètes sur les moyens d'assurer l'égalité des sexes dans tous les domaines d'activité de façon que tous, hommes, femmes, filles et garçons, bénéficient des mesures de protection et d'aide humanitaires.

27.4 Le programme est dirigé par le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence. Le programme de travail est exécuté par les services du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à New York, à Genève et sur le terrain, ainsi que par le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. Le Directeur de la Division de la coordination et des interventions supervise la gestion et le contrôle de l'encadrement de la coordination pour les interventions humanitaires sur le terrain, ainsi que la gestion des opérations. Le Directeur de la Division des services centraux continue d'assumer les fonctions relatives aux politiques, à la communication, à la gestion de l'information, à l'administration et au financement des interventions humanitaires. Le Directeur du bureau de Genève est principalement chargé de gérer les relations du Bureau avec les États Membres, les donateurs et les partenaires. Le Sous-Secrétaire général, qui est Directeur adjoint du Bureau, reste responsable de la planification stratégique et de la gestion globale du Bureau.

27.5 Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a utilisé du personnel occupant des postes de classe D-1 lorsque la gravité des situations d'urgence humanitaire exigeait la présence de hauts fonctionnaires. Cela est en particulier le cas en Afghanistan, au Pakistan, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud et dans le Territoire palestinien occupé. Le Bureau estime qu'il convient de continuer de disposer d'un vivier de spécialistes confirmés dotés d'un solide savoir-faire et capables d'exercer des responsabilités auxquels il peut faire appel en cas de crises majeures.

27.6 Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015 témoigne de la volonté du Bureau de parvenir aux objectifs suivants : assurer une coordination efficace des interventions d'urgence tant sur le terrain qu'au Siège, dans le respect du principe de responsabilité; renforcer

l'élaboration et l'exécution de la politique humanitaire et faciliter sa mise en pratique en appuyant les bureaux extérieurs, les équipes de pays, les autorités nationales et les organisations non gouvernementales; lancer un plan stratégique de sensibilisation en collaboration avec les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les gouvernements intéressés; renforcer et élargir ses activités d'information parmi les membres de la communauté humanitaire; devenir un organisme bien géré, doté d'un budget suffisant et de structures durables. En 2012, le Bureau a entrepris de se doter de modalités d'apprentissage plus systématique afin de mieux prendre en considération les enseignements tirés de l'expérience et de se fonder sur les informations découlant des évaluations et des examens pour orienter les activités de formation de son personnel. Il met également l'accent sur une gestion, un encadrement et une valorisation plus stratégiques de ses ressources humaines. Le projet de budget-programme pour 2014-2015 vise avant tout à renforcer les activités de définition des orientations, de mobilisation, de coordination et de gestion de l'information du Bureau, afin que celui-ci puisse répondre de manière adéquate aux exigences grandissantes de l'environnement de travail des intervenants humanitaires. Le Bureau doit s'acquitter de tâches toujours plus ardues liées à la protection des civils, au soutien aux personnes déplacées, à l'augmentation du nombre de catastrophes naturelles et à la sécurité du personnel humanitaire.

Vue d'ensemble des ressources

27.7 Les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élèvent à 30 848 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 547 100 dollars (1,7 %) par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2012-2013. La réduction tient à trois facteurs : a) des ajustements techniques liés à l'élimination de dépenses non renouvelables et à l'effet report des nouveaux postes approuvés pour l'exercice 2012-2013; b) des variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale; c) des variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015 (A/67/529 et Corr.1). On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 27.3 à 27.5 ci-après.

Tableau 27.3

Ressources financières par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

			Variation								
	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (aux taux révisés)*	*Ajustement technique (effet report et dépenses non renouvelables)*	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*	*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
A. Direction exécutive et administration	4 351,4	4 943,0	–	–	–	–	–	–	4 943,0	130,9	5 073,9
B. Programme de travail											
1. Analyse des politiques	1 549,5	1 600,1	–	–	(49,2)	–	(49,2)	(3,1)	1 550,9	41,0	1 591,9
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	9 487,2	9 686,4	216,0	1 415,5	(362,1)	–	1 269,4	13,1	10 955,8	160,3	11 116,1
3. Réduction des catastrophes naturelles	2 091,8	2 478,7	239,3	–	–	–	239,3	9,7	2 718,0	(3,2)	2 714,8

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (aux taux révisés)*	*Variation*						*Total avant actualisation des coûts*	*Actualisation des coûts*	*2014-2015 (montant prévu)*
			Ajustement technique (effet report et dépenses non renouvelables)	*Nouveaux mandats et transferts entre les composantes*	*Résolution 67/248*	*Rapport sur l'esquisse budgétaire*[a]	*Total*	*Pourcentage*			
4. Services d'appui d'urgence	4 880,0	5 215,4	–	(1 415,5)	–	–	(1 415,5)	(27,1)	3 799,9	(0,8)	3 799,1
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	2 771,4	3 047,4	–	–	(375,7)	–	(375,7)	(12,3)	2 671,7	79,1	2 750,8
Total partiel, B	**20 779,9**	**22 028,0**	**455,3**	**–**	**(787,0)**	**–**	**(331,7)**	**(1,5)**	**21 696,3**	**276,4**	**21 972,7**
C. Appui au programme	4 342,5	4 424,7	–	–	–	(215,4)	(215,4)	(4,9)	4 209,3	110,7	4 320,0
Total partiel	**29 473,8**	**31 395,7**	**455,3**	**–**	**(787,0)**	**(215,4)**	**(547,1)**	**(1,7)**	**30 848,6**	**518,0**	**31 366,6**

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2010-2011 (dépenses effectives)	*2012-2013 (montant estimatif)*	*2014-2015 (montant prévu)*
A. Direction exécutive et administration	11 651,0	18 930,7	18 904,3
B. Programme de travail	402 200,5	546 450,5	559 536,7
C. Appui au programme	41 614,9	50 876,5	51 796,6
Total partiel	**455 466,4**	**616 257,7**	**630 237,6**[b]
Total [(1) + (2)]	**484 940,2**	**647 653,4**	**661 604,2**

[a] A/67/529 et Corr.1.

[b] Ce montant ne tient pas compte des subventions allouées pour des activités qui ne sont pas menées par le Bureau et qui sont transférées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe (estimées à 160 millions de dollars pour 2014-2015) et du Fonds central pour les interventions d'urgence (estimées à 800 millions de dollars pour la même période).

Tableau 27.4 **Postes**

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*[a]			
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	1	1	2	2
D-2	3	3	–	–	1	1	4	4
D-1	4	4	–	–	14	14	18	18
P-5	11	11	–	–	98	98	109	109
P-4/3	30	28	–	–	657	659	687	687

	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		*Postes temporaires*				*Total*	
			Budget ordinaire		*Fonds extrabudgétaires*[a]			
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*	*2012-2013*	*2014-2015*
P-2/1	5	5	–	–	41	41	46	46
Total partiel	**55**	**53**	**–**	**–**	**812**	**814**	**867**	**867**
Agents des services généraux								
1re classe	2	2	–	–	4	4	6	6
Autres classes	15	15	–	–	193	193	208	208
Total partiel	**17**	**17**	**–**	**–**	**197**	**197**	**214**	**214**
Autres catégories								
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	411	411	411	411
Agents locaux	–	–	–	–	708	708	708	708
Total partiel	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 119**	**1 119**[a]	**1 119**	**1 119**
Total	**72**	**70**	**–**	**–**	**2 128**	**2 130**	**2 200**	**2 200**

[a] Les 1 119 postes apparaissant à la rubrique Catégories diverses seront financés au moyen des ressources allouées au recrutement de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et figurent dans la présente partie du budget conformément à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/58/7).

Tableau 27.5

Répartition des ressources par composante

(En pourcentage)

	Budget ordinaire	*Fonds extrabudgétaires*
A. Direction exécutive et administration	16,0	3,0
B. Programme de travail		
1. Analyse des politiques	5,0	2,4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	35,5	64,0
3. Réduction des catastrophes naturelles	8,8	11,2
4. Services d'appui d'urgence	12,3	3,5
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	8,7	7,7
Total partiel	**70,3**	**88,8**
C. Appui au programme	13,7	8,2
Total	**100,0**	**100,0**

Ajustements techniques

27.8 La variation s'explique par le fait qu'il n'est plus nécessaire de prendre en considération des dépenses non renouvelables d'un montant de 5 000 dollars qui a servi à l'achat de mobilier et de matériel informatique à l'intention du titulaire d'un poste créé pendant l'exercice 2012-2013. Cette

réduction est contrebalancée par une hausse d'un montant de 460 300 dollars résultant de l'effet report de la création de deux postes (1 D-1 et 1 P-5) pendant l'exercice 2012-2013, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246.

Variation découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale

27.9 Une réduction des crédits d'un montant total de 787 000 dollars est proposée en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale. Les principales réductions, chiffrées à 758 000 dollars, et les effets connexes sont indiqués dans le tableau 27.6 ci-après.

Tableau 27.6 **Principales variations découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale**

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
1. Programme de travail *Sous-programme 2* Suppression : 1 P-3 : spécialiste des affaires humanitaires *Sous-programme 5* Suppression : 1 P-4 : spécialiste des systèmes informatiques	**Changement des modalités de financement de deux postes** Montant total de la réduction : 691 000 dollars Les fonctions se rattachant aux deux postes qu'il est proposé de supprimer seront financées par des ressources extrabudgétaires.	–	–
2. Programme de travail *Sous-programme 1* Réduction : Consultants	**Moindre recours à des services de consultant aux fins de l'évaluation interne et de l'adaptation d'un système informatique de sorte qu'il repose sur un code source ouvert** Montant total de la réduction : 67 000 dollars Le fait que le Bureau ne recourra pas à des services de consultant au titre du sous-programme 1 nuira à la qualité de l'évaluation interne.	–	–
Sous-programme 5 Réduction : Consultants	Le fait que le Bureau ne recourra pas à des services de consultant au titre du sous-programme 5 retardera l'adaptation d'un système informatique de sorte qu'il repose sur un code source ouvert.		

Variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire pour 2014-2015

27.10 Une réduction des crédits d'un montant total de 215 400 dollars est proposée comme suite au rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire. Les principales réductions, chiffrées à 150 000 dollars, sont indiquées dans le tableau 27.7 ci-après.

Tableau 27.7 **Principales variations proposées par le Secrétaire général dans son rapport sur l'esquisse budgétaire**

Réduction nette : moyens nécessaires	*Description*	*Réduction : produits*	*Réduction : objectifs de résultats*
Appui au programme	**Redistribution de la charge de travail et octroi de congés de compensation**	–	–
Réduction :	Montant total de la réduction : 150 000 dollars		
Heures supplémentaires du personnel temporaire (autre que pour les réunions)	La réduction est rendue possible par la redistribution de la charge de travail des membres du personnel en congé de maladie, de maternité ou de paternité au personnel existant. De plus, des congés de compensation seront octroyés en lieu et place du paiement des heures supplémentaires.		

Ressources extrabudgétaires

27.11 Pendant l'exercice biennal 2014-2015, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 630 237 600 dollars, soit 95 % des ressources dont a besoin le Bureau, viendraient compléter les ressources prévues au budget ordinaire. Ce montant reflète l'échelle et l'ampleur des besoins humanitaires qui sont attendus dans des situations d'urgence complexes et devrait permettre d'assurer des missions de protection et de faire face à la pauvreté généralisée et à l'insécurité alimentaire. Il tient également compte des conséquences humanitaires des changements climatiques, des catastrophes soudaines liées aux changements climatiques et des crises qui éclatent en raison des changements climatiques, telles que les sécheresses prolongées. La variation entre les montants révisés de l'exercice 2012-2013 et les montants prévus pour l'exercice 2014-2015 s'explique par des ajustements techniques tels que des changements apportés aux coûts standard et le fait que l'on n'a plus besoin de prendre en considération les dépenses non renouvelables engagées en 2012-2013. Il est également tenu compte dans le montant prévu pour le nouvel exercice des contributions volontaires attendues.

Autres éléments d'information

27.12 Les ressources à désigner, aux termes de la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèvent à 3 632 900 dollars répartis comme suit : a) 1 617 100 dollars provenant de ressources extrabudgétaires et 420 800 dollars provenant du budget ordinaire, pour le financement de 152 mois de travail (24 mois de travail d'administrateur financés au moyen des crédits inscrits au budget ordinaire, et 102 mois de travail d'administrateur et 26 mois de travail d'agent des services généraux financés au moyen de fonds extrabudgétaires); b) 1 595 000 dollars provenant des ressources extrabudgétaires qui serviraient à financer les services de consultant, les voyages et d'autres frais. L'augmentation des moyens qui seraient consacrés au suivi et à l'évaluation s'explique comme suit : a) il est prévu de procéder à des examens (entre trois et cinq par an) de la valeur ajoutée par le Fonds central pour les interventions d'urgence au niveau des pays, qui seraient confiés à des experts indépendants; b) il est prévu de renforcer la fonction d'évaluation comme suite à la recommandation du Bureau des services de contrôle interne.

27.13 Les moyens réservés à l'évaluation serviront à financer des évaluations externes qui seront confiées à des consultants indépendants, notamment des évaluations interorganisations en temps réel consacrées aux crises pour lesquelles les appels éclair portent sur des montants dépassant 50

millions de dollars ou celles pour lesquelles la procédure d'appel global dépasse 350 millions de dollars; des évaluations des situations d'urgence pour lesquelles le Bureau appelle à une mobilisation globale; trois évaluations de bureaux de pays (Territoire palestinien occupé, République arabe syrienne et Afghanistan), une évaluation de bureau régional et deux évaluations thématiques, l'une qui portera sur les activités de mobilisation et la seconde sur les partenariats. Des experts indépendants procéderont à des évaluations de la valeur ajoutée par le Fonds central pour les interventions d'urgence au niveau des pays, dont le nombre serait compris entre trois et cinq par an. L'objectif de ces évaluations est de donner au Coordonnateur des secours d'urgence une assurance raisonnable en ce qui concerne les résultats obtenus au regard des objectifs de référence et des résultats escomptés fixés pour le mécanisme régissant le Fonds, de formuler des recommandations visant à améliorer les aspects opérationnels du Fonds et de recenser les questions de fond qui méritent d'être réglées au niveau le plus élevé.

27.14 Deux projets informatiques seront menés à bien pendant l'exercice biennal. Un système de gestion des subventions sera mis en service dans 18 bureaux extérieurs et au Siège afin de faciliter la gestion des fonds communs du Bureau. Il facilitera la gestion de projets, la gestion financière, le suivi des contributions, l'évaluation des programmes et la communication de l'information y relative. Le système aidera les intervenants sur le terrain à regrouper l'information, à prendre des décisions et à mieux faire appliquer le principe de responsabilité. Au Siège, il facilitera la vérification des données financières, l'allocation des ressources et, de façon globale, le suivi et la communication de l'information. Il sera doté d'interfaces en anglais, en français et en espagnol et pourra traiter des données dans ces trois langues. Le Bureau s'équipera aussi d'un système de gestion des documents qui l'aidera à gérer les documents tout au long de leur cycle de vie. Le système facilitera le regroupement, le contrôle, le partage, l'organisation et la récupération des documents. Les documents seront accessibles en dehors du réseau de l'ONU, ils pourront être chargés sur des appareils mobiles et exploités au moyen de Windows Explorer et de Microsoft Office. Le système sera doté de mécanismes de traitement standard et individualisés.

27.15 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 27.8 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 27.8 **Répartition des publications**

	2010-2011 (nombre effectif)			*2012-2013 (nombre estimatif)*			*2014-2015 (nombre prévu)*		
	Support papier	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*	*Support papier*	*Support électronique*	*Support papier et support électronique*
Publications en série	40	30	1	49	–	–	6	5	38
Publications isolées	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**40**	**30**	**1**	**49**	–	–	**6**	**5**	**38**

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 943 000 dollars

27.16 Le rôle et les fonctions du Coordonnateur des secours d'urgence ont été définis dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale et précisés dans les résolutions 52/12 A et 52/12 B, ainsi que dans le rapport du Secrétaire général sur la réforme (A/51/950), qui préconisait le renforcement de trois fonctions essentielles, à savoir : l'élaboration de politiques et la coordination dans le domaine de l'action humanitaire, la mobilisation des organes politiques en faveur de causes humanitaires et la coordination des interventions humanitaires d'urgence.

27.17 Le Coordonnateur des secours d'urgence est chargé de superviser et de gérer les bureaux de New York et de Genève, ainsi que les bureaux extérieurs, et de leur donner des directives de politique générale. Il coordonne l'ensemble des interventions menées par la communauté internationale, notamment par le système des Nations Unies, face aux catastrophes et situations d'urgence humanitaire; il mène une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays concernés, notamment en vue de faciliter l'accès aux zones sinistrées et assurer ainsi l'acheminement rapide de l'aide humanitaire; il s'entretient avec les donateurs et les autres pays intéressés de questions relatives à la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence; il préside le Comité permanent interorganisations et veille à l'exécution de ses recommandations; il gère le Fonds central d'intervention pour les urgences humanitaires et sa composante prêts; il mobilise les ressources et l'appui nécessaires aux programmes d'interventions humanitaires d'urgence du système des Nations Unies; il oriente l'élaboration de politiques d'aide humanitaire en coordination avec les partenaires concernés; il plaide, au nom du système des Nations Unies, en faveur des causes humanitaires; il s'efforce de faire mieux comprendre les questions humanitaires à l'opinion publique. Le Coordonnateur est également le principal conseiller du Secrétaire général en ce qui concerne les questions humanitaires et collabore étroitement avec le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix lors de la planification et de la coordination de l'aide humanitaire apportée par l'Organisation dans des situations de crise. Il préside en outre le Comité exécutif pour les affaires humanitaires. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires est secondé par un sous-secrétaire général, qui fait également office de coordonnateur adjoint des secours d'urgence.

27.18 Deux bureaux, situés l'un à New York, l'autre à Genève, appuient l'action du Coordonnateur. Le bureau de New York comprend le Bureau du Secrétaire général adjoint, qui aide à la gestion de l'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et s'assure que le bureau de Genève et celui de New York mènent des activités complémentaires et coopèrent étroitement.

27.19 Le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence est en poste à New York. Il aide le Coordonnateur à assurer la direction générale, l'administration et la supervision des bureaux de New York et Genève et à faciliter la coordination des activités du Bureau sur le terrain, et il le conseille sur toutes les questions relevant du mandat du Bureau. Il collabore avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et les organismes humanitaires opérationnels, ainsi qu'avec les départements du Secrétariat chargés des opérations de maintien de la paix et des activités politiques et économiques. Il remplace le Coordonnateur en son absence et le représente, au besoin, auprès des organes et organismes des Nations Unies et aux conférences tenues sous l'égide des Nations Unies.

27.20 Le Directeur de la Division des services centraux assume les fonctions relatives aux politiques, à la communication, à l'administration et au financement des interventions humanitaires. À l'issue d'une étude des fonctions, le Bureau a scindé l'ancien Service des communications et de l'information en deux services distincts, l'un dénommé Service des communications et l'autre Service de

l'information, afin de mieux tirer parti des possibilités techniques offertes dans l'un et l'autre domaines. Les deux services continuent de relever du Directeur de la Division des services centraux.

27.21 Le Directeur du bureau de Genève est principalement chargé des relations avec les États Membres, les donateurs et les partenaires et des services d'urgence gérés par le Bureau pour le compte du système des Nations Unies. En 2012, le bureau de Genève a été restructuré afin de garantir la cohérence dans l'ensemble du système. Le Service des relations extérieures et de la mobilisation de l'aide a été remplacé par le Service des partenariats et de la mobilisation de ressources chargé d'appuyer et d'orienter les partenariats stratégiques et institutionnels du Bureau avec les États Membres, les organisations intergouvernementales et le secteur privé. Un deuxième service, le Service de l'appui aux programmes, a été créé en vue de prêter une plus grande cohérence à l'exécution du mandat du Bureau. Le Directeur préside également le Groupe de travail du Comité permanent interorganisations.

27.22 À New York, le secrétariat commun du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires aide le Coordonnateur des secours d'urgence et Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires à s'acquitter de ses fonctions de président des deux comités. Il facilite la tâche des deux comités en ce qui concerne les priorités touchant la mise au point de politiques, les questions opérationnelles et la mobilisation dans le secteur humanitaire. À Genève, le secrétariat du Comité permanent interorganisations fait partie intégrante du bureau du Directeur et offre ses services au Comité permanent, ainsi qu'à son groupe et à ses sous-groupes de travail. Le secrétariat, installé à New York et à Genève, maintient la communication sur le plan administratif et consultatif entre les membres, facilite les réunions ordinaires et spéciales du Comité permanent, de son Groupe de travail et du Comité exécutif, veille au respect et à la mise en œuvre des décisions du Comité permanent interorganisations et du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et mène des activités de sensibilisation au nom du Comité permanent.

Tableau 27.9 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières du Bureau de la coordination des affaires humanitaires

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Programme de travail efficacement géré et administré dans les limites des ressources humaines et financières disponibles	a) i) Produits et services fournis en temps voulu *Mesure des résultats* 2010-2011 : 98 % 2012-2013 (estimation) : 98 % 2014-2015 (objectif) : 98 % ii) Réduction du nombre moyen de jours entre la publication des avis de vacance de poste et la sélection des candidats *Mesure des résultats* 2010-2011 : 190 jours 2012-2013 (estimation) : 120 jours 2014-2015 (objectif) : 120 jours

b) Cohérence des politiques de gestion des activités pluridimensionnelles de l'ONU dans les domaines de la paix, de la sécurité, du maintien de la paix, ainsi que de l'aide humanitaire et de la coordination de cette aide	b) Nombre d'activités menées en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies *Mesure des résultats* 2010-2011 : 15 activités 2012-2013 (estimation) : 15 activités 2014-2015 (objectif) : 15 activités

Facteurs externes

27.23 On atteindra les objectifs visés et on parviendra aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les organes intergouvernementaux, les gouvernements et les organisations non gouvernementales qui participent à l'action humanitaire continuent d'appuyer les activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Produits

27.24 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

Activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Comité permanent interorganisations (4); réunions du Groupe de travail du Comité permanent (8); réunions des sous-groupes de travail chargés des références et des questions techniques (40); réunions du Comité exécutif pour les affaires humanitaires (6);

ii) Publications en série : rapport annuel (2);

iii) Manifestations spéciales : réunions de l'équipe de direction (8).

27.25 La répartition des ressources pour la direction exécutive et l'administration est indiquée dans le tableau 27.10.

Tableau 27.10 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	4 171,5	4 171,5	11	11
Autres objets de dépense	771,5	771,5	–	–
Total partiel	**4 943,0**	**4 943,0**	**11**	**11**
Ressources extrabudgétaires	18 930,7	18 904,3	43	43
Total	**23 873,7**	**23 847,3**	**54**	**54**

27.26 Le montant de 4 943 000 dollars doit permettre de maintenir 11 postes [1 poste de secrétaire général adjoint, 1 poste de sous-secrétaire général, 2 D-2, 2 P-5, 1 P-3 et 4 postes d'agent des

services généraux (Autres classes)] et de couvrir les dépenses au titre des voyages qui seront effectués en cas de catastrophes naturelles et de situations d'urgence complexes.

27.27 Des ressources extrabudgétaires d'un montant de 18 904 300 dollars couvriraient les dépenses relatives à 43 postes [2 P-5, 15 P-4, 13 P-3, 1 P-2 et 12 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] dans le Bureau du Secrétaire général adjoint et Coordonnateur des secours d'urgence, le Groupe de la planification stratégique, la Division des services centraux à New York, le bureau du Directeur de Genève, la Section de la coordination des financements et le secrétariat du Fonds d'affectation spéciale pour la sécurité humaine, de même que les autres objets de dépense relatifs aux besoins d'ordre opérationnel découlant du fonctionnement des bureaux. Ces ressources aideraient le Coordonnateur des secours d'urgence à coordonner les interventions de la communauté internationale face aux catastrophes naturelles et aux situations d'urgence complexes et à mener une action diplomatique à des fins humanitaires auprès des gouvernements des pays touchés. Elles serviraient à financer le service des réunions interorganisations, des réunions du Comité permanent interorganisations et de ses groupes de travail et de celles du Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

B. Programme de travail

27.28 La répartition des ressources pour le programme de travail est indiquée dans le tableau 27.11.

Tableau 27.11 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Sous-programme	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
1. Analyse des politiques	1 600,1	1 550,9	4	4
2. Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence	9 686,4	10 955,8	29	28
3. Réduction des catastrophes naturelles	2 478,7	2 718,0	1	1
4. Services d'appui d'urgence	5 215,4	3 799,9	10	10
5. Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire	3 047,4	2 671,7	10	
Total partiel	**22 028,0**	**21 696,3**	**54**	**52**
Ressources extrabudgétaires	546 450,5	559 536,7	1 985	1 987
Total	**568 478,5**	**581 233,0**	**2 039**	**2 039**

Sous-programme 1
Analyse des politiques

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 550 900 dollars

27.29 La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe au Service de l'élaboration des politiques et des études de New York et au secrétariat du Comité permanent interorganisations à Genève et à New York. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément

à la stratégie décrite dans le sous-programme 1 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 27.12 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Assurer la cohérence de l'action humanitaire sur les plans stratégique et opérationnel

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de la coordination des organismes et entités des Nations Unies et de leurs interventions avec celles du Comité international de la Croix-Rouge, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de l'Organisation internationale pour les migrations et des organisations non gouvernementales concernées	a) Augmentation du nombre d'accords conclus par le Comité permanent interorganisations traitant de normes propres à améliorer les mécanismes et les structures de coordination au Siège et sur le terrain *Mesure des résultats* 2010-2011 : 8 accords 2012-2013 (estimation) : 10 accords 2014-2015 (objectif) : 12 accords
b) Amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation opérationnels du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement	b) Pourcentage des recommandations formulées dans le cadre d'évaluations interorganisations qui sont appliquées par les organismes humanitaires *Mesure des résultats* 2010-2011 : 80 % 2012-2013 (estimation) : 90 % 2014-2015 (objectif) : 100 %
c) Amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies concernant la protection des civils	c) Nombre de coordonnateurs résidents et de coordonnateurs de l'action humanitaire formés à l'application des directives relatives à la protection des civils *Mesure des résultats* 2010-2011 : 100 coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire 2012-2013 (estimation) : 120 coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire 2014-2015 (objectif) : 120 coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire

Facteurs externes

27.30 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les intervenants dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et de la politique réussissent à trouver un consensus tout en respectant leurs mandats respectifs.

Produits

27.31 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : comptes rendus informels à la Troisième Commission (2); comptes rendus thématiques aux États Membres sur des questions concernant les résolutions et les rapports de l'Assemblée général et du Conseil économique et social (4);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies (2);

ii) Conseil de sécurité :

a. Services fonctionnels pour les réunions : comptes rendus au Groupe d'experts sur la protection des civils (8);

b. Documentation à l'intention des organes délibérants : contributions aux rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité (2);

iii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions du Conseil économique et social (2);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports annuels sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire fournie par les organismes des Nations Unies (2);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Activités techniques : documents stratégiques, moyens d'intervention et notes d'orientation à l'intention des organismes humanitaires sur les rapports entre les différentes composantes (politique, assistance et droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise; études, orientations et analyse politique de l'évolution du secteur de l'aide humanitaire (2);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : rapport d'évaluation sur la liberté de passage des secours en période de crise humanitaire (1);

iii) Expositions, visites guidées, conférences : organisation de manifestations avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de mieux faire connaître les principaux enjeux (6).

27.32 La répartition des ressources pour le sous-programme 1 est indiquée dans le tableau 27.13.

Tableau 27.13 **Ressources nécessaires : sous-programme 1**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	1 550,9	1 550,9	4	4
Autres objets de dépense	49,2	–	–	–
Total partiel	**1 600,1**	**1 550,9**	**4**	**4**
Ressources extrabudgétaires	14 556,0	15 106,0	30	30
Total	**16 156,1**	**16 656,9**	**34**	**34**

27.33 Le montant prévu (1 550 900 dollars) doit permettre de reconduire quatre postes (1 D-1, 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3). La réduction des crédits demandés au titre des autres objets de dépense correspond aux changements découlant de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et est décrite dans le tableau 27.6.

27.34 Le montant prévu au titre des ressources extrabudgétaires (15 106 000 dollars) permettra de financer 30 postes [4 P-5, 13 P-4, 8 P-3 et 5 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à diverses dépenses de fonctionnement. Ces ressources contribueront au renforcement et au perfectionnement d'un programme global d'action humanitaire et serviront à l'élaboration de documents stratégiques, de moyens d'intervention et de notes d'orientation à l'intention des organismes humanitaires sur les rapports entre les différentes composantes (politique, assistance et droits de l'homme) des interventions des Nations Unies en cas de crise. Elles permettront également de faire progresser la question de la protection des civils devant le Conseil de sécurité et d'améliorer la capacité du Bureau d'établir et de maintenir l'accès à l'aide humanitaire, conformément à son mandat. Elles serviront en outre à évaluer l'accès à l'aide en période de crise humanitaire et à organiser des manifestations avec des établissements universitaires et des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir l'aide humanitaire et de mieux faire connaître les principaux enjeux.

Sous-programme 2
Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 10 955 800 dollars

27.35 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe à la Division de la coordination et des interventions et au secrétariat du Fonds central pour les interventions d'urgence à New York, ainsi qu'au Service des partenariats et de la mobilisation des ressources et au Service de l'appui aux programmes, à Genève. Il sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 2 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 27.14 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Faire en sorte que les interventions humanitaires soient cohérentes, équitablement appuyées et rapides, afin d'alléger les souffrances qu'endurent les populations touchées par une catastrophe naturelle ou se trouvant dans une situation d'urgence complexe

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Amélioration de l'action de tous les organismes opérationnels des Nations Unies participant aux interventions humanitaires d'urgence	a) Pourcentage de situations d'urgence nouvelles ou de gravité croissante dans lesquelles le personnel est déployé dans un délai de 7 jours *Mesure des résultats* 2010-2011 : 80 % 2012-2013 (estimation) : 85 % 2014-2015 (objectif) : 90 %
b) Accroissement des ressources extrabudgétaires recueillies dans le cadre de la procédure d'appel de fonds pour les activités humanitaires et augmentation de la marge de manœuvre associée à ce mode de financement	b) i) Accroissement du pourcentage de secteurs et domaines et d'interventions prioritaires financés à hauteur d'au moins 50 % *Mesure des résultats* 2010-2011 : 63 % 2012-2013 (estimation) : 70 % 2014-2015 (objectif) : 75 % ii) Augmentation du nombre d'États Membres répondant aux appels de fonds lancés dans leur propre région *Mesure des résultats* 2010-2011 : 17 États Membres 2012-2013 (estimation) : 19 États Membres 2014-2015 (objectif) : 21 États Membres
c) Utilisation rapide et coordonnée du Fonds central pour les interventions d'urgence dans les pays se trouvant dans une situation d'urgence nouvelle ou prolongée	c) i) Montant biennal des ressources engrangées par le Fonds que l'on peut décaisser pour répondre aux crises humanitaires *Mesure des résultats* 2010-2011 : 802 millions de dollars 2012-2013 (estimation) : 900 millions de dollars 2014-2015 (objectif) : 900 millions de dollars ii) Pourcentage de projets présentés au titre du guichet interventions d'urgence du Fonds approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence dans un délai maximal de 3 jours suivant leur présentation

Mesure des résultats
2010-2011 : 86 %
2012-2013 (estimation) : 90 %
2014-2015 (objectif) : 95 %

Facteurs externes

27.36 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les donateurs sont prêts à intervenir en cas d'urgence humanitaire ou de catastrophe; b) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; c) les autorités et les partenaires humanitaires coopèrent.

Produits

27.37 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) : Conseil de sécurité : documentation destinée aux organes délibérants : contributions (composante humanitaire) aux rapports du Secrétaire général au Conseil (24); rapports sur des situations et questions d'urgence complexes dans le cadre des mandats prescrits (10);

b) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : appels globaux interorganisations lancés auprès de la communauté des donateurs en faveur de pays ou régions touchés par une situation d'urgence humanitaire (38);

ii) Manifestations spéciales : réunions de donateurs, réunions d'information informelles et consultations avec les États Membres sur des situations d'urgence particulières et sur le financement de l'aide humanitaire (4); organisation, en marge des séances de l'Assemblée générale, de réunions de haut niveau et de manifestations consacrées à l'apport d'une aide internationale aux pays en situation d'urgence humanitaire (4); contributions aux réunions et aux manifestations spéciales sur les situations d'urgence complexes (24); réunions avec les États Membres, les organisations régionales et les intervenants du secteur privé sur d'éventuelles interventions humanitaires communes (4);

iii) Rapports périodiques et rapports spéciaux sur l'état de financement des appels globaux (2); tenue à jour régulière de la liste des candidats aux postes de coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire;

iv) Missions humanitaires : missions d'évaluation humanitaire et de renforcement stratégique visant à examiner les besoins humanitaires et à concevoir des stratégies d'intervention; missions interinstitutions d'évaluation et de renforcement stratégique visant à examiner les dispositifs de coordination sur le terrain;

v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : participation aux réunions du sous-groupe de travail du Comité permanent interorganisations chargé de la procédure d'appel global (4); réunions régulières avec des organisations non gouvernementales humanitaires au sujet des modalités opérationnelles et politiques et des modalités de coordination;

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers, et diffusion de supports techniques sur les questions se rapportant à la procédure d'appel global; formation au cycle des programmes d'action humanitaire destinée aux partenaires de l'aide

humanitaire (2); séances régionales de formation au droit humanitaire et à des questions nouvelles à l'intention des coordonnateurs résidents et des coordonnateurs de l'action humanitaire (2);

d) Administration et contrôle (ressources extrabudgétaires) : traitements des subventions provenant du Fonds central d'intervention en cas de situation d'urgence nouvelle ou prolongée.

27.38 La répartition des ressources pour le sous-programme 2 est indiquée dans le tableau 27.15.

Tableau 27.15 **Ressources nécessaires : sous-programme 2**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	9 526,9	9 409,8	29	28
Autres objets de dépense	159,5	1 546,0	–	–
Total partiel	**9 686,4**	**10 955,8**	**29**	**28**
Ressources extrabudgétaires	387 264,8	403 282,3	1 671	1 672
Total	**396 951,2**	**414 238,1**	**1 700**	**1 670**

27.39 Le montant prévu (10 955 800 dollars) en progression de 1 269 400 dollars, doit permettre de reconduire 28 postes [1 D-2, 5 P-5, 10 P-4, 6 P-3, 2 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et de couvrir d'autres objets de dépense tels que les honoraires des consultants et les frais de voyage ainsi que les subventions d'urgence destinées à répondre aux besoins les plus pressants des populations sinistrées, lorsque les ressources nationales ne suffisent pas à couvrir ceux-ci, en attendant l'intervention de la communauté internationale des donateurs. La réduction nette du montant demandé au titre des postes s'explique par la suppression d'un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-3) en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale (voir tableau 27.6) et par l'effet report de la création d'un poste (P-5) pendant l'exercice biennal 2012-2013. L'augmentation du montant demandé au titre des autres objets de dépense est due au fait que les subventions, qui relevaient auparavant du sous-programme 4, sont désormais rattachées au sous-programme 2, car elles sont gérées par le Directeur de la Division de la coordination et des interventions, dont le poste est inscrit au budget du sous-programme 2. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction du montant demandé au titre des services des consultants et des frais de voyage, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale et comme décrit dans le tableau 27.6.

27.40 Le montant prévu pour les ressources extrabudgétaires (403 282 300 dollars) doit permettre de financer 1 672 postes (12 D-1, 59 P-5, 174 P-4, 270 P-3, 27 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), 43 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 398 postes d'administrateur recruté sur le plan national et 688 postes d'agent local), dont 1 482 postes répartis dans 8 bureaux régionaux, 3 bureaux de liaison et 23 bureaux locaux, ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à divers frais de fonctionnement. Ces ressources continueront par ailleurs de financer les activités menées par le Coordonnateur des secours d'urgence pour coordonner les interventions de la communauté internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe. Il faudra pour cela obtenir des financements plus prévisibles qui permettront d'intervenir rapidement en cas de nouvelles crises ou de crises qui s'aggravent rapidement,

notamment renforcer encore le Fonds central pour les interventions d'urgence et d'autres mécanismes de mise en commun des ressources; améliorer la coordination humanitaire sur le terrain en renforçant les prérogatives du Coordonnateur de l'action humanitaire et en appliquant le principe de la responsabilité sectorielle; intensifier les activités de préparation aux situations d'urgence, notamment en étudiant les conséquences humanitaires des changements climatiques. Les ressources extrabudgétaires couvriront également la participation aux réunions avec les donateurs, la tenue de réunions informelles d'information et la consultation des États Membres sur telles ou telles situations d'urgence et sur le financement des interventions humanitaire, l'octroi, par le Fonds central pour les interventions d'urgence, de subventions destinées aux situations d'urgence nouvelles ou prolongées, la gestion de la liste de coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire potentiels, l'organisation de missions d'évaluation et de renforcement stratégique en vue d'évaluer les besoins humanitaires et d'élaborer des stratégies d'intervention adaptées, l'appui aux missions interinstitutions d'évaluation et de renforcement stratégique en ce qui concerne l'examen des modalités de coordination sur le terrain, la formation dispensée aux partenaires sur le cycle des programmes humanitaires et l'établissement de documents techniques relatifs à la procédure d'appel global.

Sous-programme 3
Réduction des catastrophes naturelles

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 718 000 dollars

27.41 La responsabilité opérationnelle de l'exécution de ce sous-programme incombe au mécanisme de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et à son secrétariat. Il sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 3 du programme 23 du cadre stratégique pour la période 2014-2015.

Tableau 27.16 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Réduire les risques de catastrophe naturelle et la vulnérabilité face à ces événements et en atténuer les effets

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Capacité et volonté accrues de donner effet au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 (Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes) et de réduire les risques de catastrophe	a) i) Augmentation du nombre de pays adoptant des cadres, des politiques ou des programmes nationaux de développement destinés à donner effet aux stratégies de réduction des risques de catastrophe *Mesure des résultats* 2010-2011 : 50 pays 2012-2013 (estimation) : 55 pays 2014-2015 (objectif) : 60 pays ii) Augmentation du nombre de pays rendant compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo

	Mesure des résultats 2010-2011 : 130 pays 2012-2013 (estimation) : 135 pays 2014-2015 (objectif) : 140 pays
b) Accroissement de la capacité des pays de planifier des opérations de relèvement après une catastrophe, à tous les niveaux	b) i) Augmentation du nombre d'évaluations des besoins en matière de relèvement après une catastrophe menées à bien par les autorités nationales, avec l'aide de l'ONU *Mesure des résultats* 2010-2011 : 20 évaluations 2012-2013 (estimation) : 30 évaluations 2014-2015 (objectif) : 40 évaluations ii) Augmentation du nombre de pays incorporant des activités de réduction des risques de catastrophe dans la planification des opérations de relèvement consécutive à une catastrophe *Mesure des résultats* 2010-2011 : 20 pays 2012-2013 (estimation) : 30 pays 2014-2015 (objectif) : 40 pays
c) Accroissement du niveau d'investissement dans les programmes et projets de réduction des risques de catastrophe et de relèvement	c) Augmentation du nombre de programmes et de projets de réduction des risques de catastrophe financés par les gouvernements et la communauté internationale *Mesure des résultats* 2010-2011 : 25 programmes et projets 2012-2013 (estimation) : 30 programmes et projets 2014-2015 (objectif) : 35 programmes et projets

Facteurs externes

27.42 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) une coopération et une coordination effectives s'instaurent entre les partenaires qui s'occupent de la prévention des catastrophes (gouvernements, organismes des Nations Unies, organismes régionaux, organes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales)

Produits

27.43 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Services d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Assemblée générale :

a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (2) et séances de la Deuxième Commission (1);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports sur la coopération internationale visant à atténuer les conséquences du phénomène El Niño et sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);

ii) Conseil économique et social :

a. Services fonctionnels pour les réunions (2);

b. Documentation destinée aux organes délibérants : contribution aux rapports sur les situations de catastrophe et la coordination de l'aide humanitaire;

b) Autres activités de fond (ressources extrabudgétaires) :

i) Publications en série : rapport biennal sur l'évaluation des risques au niveau mondial, y compris l'actualisation de l'évaluation des risques au niveau mondial et les progrès réalisés sur le plan de la réduction des risques de catastrophe et de la mise en œuvre du Cadre de Hyogo (1); bulletins d'information périodiques pour trois régions (Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie) (6); rapport annuel sur l'état d'avancement de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (2);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : élaboration d'un recueil des pratiques de référence et des enseignements tirés de l'expérience sur la réduction des risques de catastrophe; publication de pochettes de documentation et de dossiers d'information à l'intention des médias et des journalistes (2);

iii) Manifestations spéciales : célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles, chaque année, le deuxième mercredi d'octobre, appuyée par la campagne mondiale biennale de sensibilisation (2); Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe; remise de prix décernés en hommage à une contribution exceptionnelle à la prévention des catastrophes (prix Sasakawa des Nations Unies pour la prévention des catastrophes); ateliers thématiques consacrés aux catastrophes naturelles et au développement; mesure des progrès sur le plan de la réduction des risques de catastrophe, des changements climatiques et de l'atténuation des catastrophes; alerte rapide; gestion des risques auxquels sont exposées les zones urbaines; coordination interinstitutions en matière de réduction des risques; plateformes régionales pour la réduction des risques de catastrophe (4); consultations sur le cadre d'action pour la réduction des risques de catastrophe après 2015;

iv) Activités techniques : fiches d'information sur les activités liées à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et sur des questions thématiques (alerte rapide et relèvement, notamment); directives relatives à la planification nationale des interventions d'urgence et à la préparation aux catastrophes; directives relatives à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo, à son suivi et à la communication de l'information y afférente; formation et directives interinstitutions relatives à l'évaluation des risques et à la planification devant être utilisées dans les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement; PreventionWeb, système global de gestion de l'information sur la réduction des risques de catastrophe; information sur les services spécialisés et les initiatives en matière de prévention des catastrophes; outils informatiques facilitant la constitution de réseaux spécialisés; rapports issus des réunions des groupes d'experts et des groupes de travail sur l'évaluation et la réduction des

risques, la problématique hommes-femmes, l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques; supports de formation pour l'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes;

v) Audiovisuel : brochures et supports pédagogiques, dossiers d'information à l'intention des parties intéressées;

vi) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions : facilitation et coordination par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) des conférences d'annonce de contributions, tenues au nom des gouvernements, en vue du relèvement et de la reconstruction après les grandes catastrophes;

vii) Apports à des produits communs : programme de travail biennal mondial du secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes en vue d'une réduction efficace des risques de catastrophe à tous les échelons (en s'appuyant sur le Cadre d'action de Hyogo);

c) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) :

i) Services consultatifs : planification nationale des interventions d'urgence et préparation aux catastrophes naturelles; coordination de la planification des mesures prises par le système des Nations Unies en matière de relèvement après les catastrophes; coopération régionale et collaboration interinstitutions en faveur de stratégies et de plans d'action visant à renforcer les capacités régionales et sous-régionales; appui technique à l'élaboration de stratégies et de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux de prévention des catastrophes; réduction des risques auxquels sont exposées les zones urbaines et mise au point d'outils et de méthodes axées sur de multiples risques;

ii) Stages, séminaires et ateliers : consultations régionales et ateliers nationaux à l'intention des équipes des Nations Unies pour la gestion des opérations en cas de catastrophe dans le cadre de l'Initiative pour le renforcement des capacités de réduction des effets des catastrophes;

iii) Projets opérationnels : évaluation des besoins nationaux en matière de renforcement des capacités de prévention des catastrophes; évaluation des programmes régionaux; appui aux programmes de relèvement en cas de catastrophe naturelle majeure; fourniture d'une assistance préparatoire à l'élaboration de programmes nationaux dans les pays prioritaires à haut risque.

27.44 La répartition des ressources pour le sous-programme 3 est indiquée dans le tableau 27.17.

Tableau 27.17 **Ressources nécessaires : sous-programme 3**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	288,3	532,6	1	1
Autres objets de dépense	2 190,4	2 185,4	–	–
Total partiel	**2 478,7**	**2 718,0**	**1**	**1**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Ressources extrabudgétaires	74 057,0	70 555,0	119	119
Total	**76 537,7**	**73 273,0**	**120**	**120**

27.45 Le montant de 532 600 dollars prévu au titre des postes progresse de 244 300 dollars et doit permettre de reconduire le poste (D-1) de Chef du Service des programmes régionaux et de l'élaboration des politiques en vue de coordonner l'appui aux bureaux régionaux, de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de projets de réduction des risques au niveau régional et de diriger l'élaboration de politiques destinées aux plateformes nationales et aux mécanismes de coordination nationale qui œuvrent à la réduction des risques de catastrophe par l'intermédiaire des bureaux régionaux. L'augmentation est due à l'effet-report de la création d'un poste (D-1) pendant l'exercice biennal 2012-2013.

27.46 Le montant prévu au titre des autres objets de dépense (2 185 400 dollars), qui représente une diminution de 5 000 dollars, doit permettre : a) de maintenir la subvention allouée au PNUD au titre de l'appui à la gestion et à l'administration des activités opérationnelles relatives au renforcement des capacités d'atténuation des conséquences des catastrophes naturelles, de prévention de ces catastrophes et de planification des secours, fonctions qui ont été transférées au PNUD, conformément à la résolution 52/12 B de l'Assemblée générale; b) de couvrir les autres objets de dépense liés au poste D-1 mentionné plus haut. La réduction s'explique par le fait qu'il n'est pas nécessaire de reconduire des crédits qui ont servi à acheter du mobilier et du matériel pendant l'exercice 2012-2013.

27.47 Au paragraphe 16 de sa résolution 52/12 B, l'Assemblée générale a chargé le PNUD d'aider les pays à s'attaquer aux causes profondes des risques de catastrophe par l'entremise de ses activités de développement. Conformément à ce mandat, le PNUD utilise la subvention pour financer des postes au Bureau de la prévention des crises et du relèvement, lequel recrute et encadre des conseillers régionaux et nationaux pour la réduction des risques de catastrophe. Ces conseillers aident les bureaux de pays à élaborer et exécuter des programmes et à formuler des orientations à l'appui de la réduction des risques de catastrophe dans les pays fortement exposés.

27.48 Le montant prévu pour les ressources extrabudgétaires (70 555 000 dollars) servira à financer 119 postes (1 poste de sous-secrétaire général, 1 D-2, 1 D-1, 14 P-5, 27 P-4, 30 P-3, 8 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe), 33 postes d'agent des services généraux (Autres classes) et 3 postes d'administrateur recruté sur le plan national) et diverses dépenses opérationnelles. Il permettra à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes de favoriser, à tous les niveaux, la cohérence et l'action collective dans la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo; de planifier pour 2015 et au-delà tout en continuant de suivre les différents types de risques, les tendances en la matière et les progrès accomplis dans la réduction des risques de catastrophe, et en définissant des orientations stratégiques à l'intention des pays et de la communauté internationale; d'aider le Secrétaire général à guider les activités de gestion des risques de catastrophe; de fournir des services aux organes directeurs de l'ONU et aux mécanismes de coopération mondiale et régionale pour la réduction des risques de catastrophe, parmi lesquels le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe, les dispositifs régionaux connexes et le Groupe d'appui à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes; d'intensifier, en collaboration avec les États Membres et les partenaires de l'ONU, les efforts visant à faciliter la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans le cadre du développement durable, en particulier en

soutenant les mécanismes de gouvernance et la suite donnée au Pacte mondial des villes sur le climat; et de poursuivre les travaux visant à mieux faire connaître les activités de réduction des risques de catastrophe et à renforcer le niveau d'engagement à cet égard aux niveaux mondial, régional et national par l'entremise de ses partenaires multisectoriels.

Sous-programme 4
Services d'appui d'urgence

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 799 900 dollars

27.49 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Service des interventions d'urgence de Genève. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 4 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 27.18 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Apporter rapidement une aide humanitaire internationale aux victimes de situations d'urgence ou de catastrophes naturelles, y compris les catastrophes écologiques et les accidents industriels

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Mobilisation rapide des mécanismes internationaux d'intervention d'urgence afin de faciliter l'apport de l'aide humanitaire internationale aux victimes des catastrophes et des situations d'urgence	a) Mise à disposition de l'aide internationale dans les pays touchés dans les 48 heures qui suivent leur demande d'assistance *Mesure des résultats* 2010-2011 : 48 heures 2012-2013 (estimation) : 48 heures 2014-2015 (objectif) : 48 heures
b) Renforcement de la capacité et de la préparation des réseaux et partenariats nationaux et internationaux de gestion des situations d'urgence et de catastrophe afin de mieux faire face à ces situations	b) Augmentation du nombre de partenariats et de réseaux nationaux et internationaux capables de faire face efficacement aux catastrophes et aux situations d'urgence *Mesure des résultats* 2010-2011 : 14 partenariats 2012-2013 (estimation) : 14 partenariats 2014-2015 (objectif) : 16 partenariats

Facteurs externes

27.50 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les autorités du pays concerné demandent ou acceptent l'aide internationale; b) les donateurs consentent à prêter leur concours en cas de catastrophe; c) le personnel humanitaire peut circuler librement dans la zone sinistrée; d) les autorités et les partenaires de l'action humanitaire coopèrent.

Produits

27.51 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :

i) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : rapport sur l'inventaire des articles utilisés dans le cadre des secours disponibles à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (1);

ii) Activités techniques : élaboration, gestion et mise à niveau des bases de données et des outils informatiques liés aux interventions humanitaires et à leur coordination; gestion et enrichissement des pages Web consacrées au Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage et au Répertoire des équipes de recherche et de sauvetage; élaboration et tenue à jour de directives et de manuels sur l'utilisation des ressources militaires et de la protection civile;

iii) Missions humanitaires : missions de préparation des secours et missions de secours sur les lieux de catastrophes (2);

iv) Manifestations spéciales : réunions annuelles des comités de gouvernance institutionnelle (2); forums sur les situations d'urgence liées à l'environnement;

b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) : stages, séminaires et ateliers de formation : organisation des réunions régionales du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, des réunions de son comité directeur et des responsables des équipes internationales de recherche et de sauvetage; forum sur les situations d'urgence liées à l'environnement; organisation d'ateliers régionaux sur la gestion des catastrophes et les urgences environnementales, y compris les accidents industriels; stages de formation sur la coordination civilo-militaire des interventions humanitaires (15); organisation d'ateliers internationaux sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain et les dispositifs d'intervention; planification, avec des partenaires clefs, d'exercices de simulation d'interventions en cas de catastrophe et participation à ces exercices (15);

c) Services d'appui administratif (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : services centraux d'appui : gestion et reconstitution des stocks de secours (autres qu'alimentaires et médicaux) entreposés à Brindisi.

27.52 La répartition des ressources pour le sous-programme 4 est indiquée dans le tableau 27.19.

Tableau 27.19 **Ressources nécessaires : sous-programme 4**

	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	3 583,6	3 583,6	10	10
Autres objets de dépense	1 631,8	216,3	–	–
Total partiel	**5 215,4**	**3 799,9**	**10**	**10**
Ressources extrabudgétaires	23 296,5	22 298,8	45	45
Total	**28 511,9**	**26 098,7**	**55**	**55**

27.53 Le montant demandé (3 799 900 dollars) accuse une réduction de 1 415 500 dollars et permettra de reconduire 10 postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 2 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] et d'autres objets de dépense (honoraires de consultants et frais de voyage). La réduction tient au fait que les subventions, qui relevaient précédemment du sous-programme 4, sont désormais rattachées au sous-programme 2 parce qu'elles sont administrées par le Directeur de la Division de la coordination et des interventions; les montants correspondants apparaissent donc au sous-programme 2.

27.54 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 22 298 800 dollars permettront de financer 45 postes [7 P-5, 13 P-4, 9 P-3 et 16 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] et d'autres objets de dépense correspondant à diverses dépenses de fonctionnement. Elles seront utilisées pour aider des pays touchés par des catastrophes à renforcer les mécanismes d'intervention d'urgence grâce à l'organisation d'ateliers et de séances de formation sur l'évaluation des situations d'urgence, la coordination sur le terrain, la préparation, les interventions en cas de catastrophe et la gestion des catastrophes. Elles serviront également à promouvoir la participation des pays en développement et des pays exposés aux catastrophes aux réseaux d'intervention d'urgence, à renforcer la capacité d'intervention du Bureau grâce au fichier pour les interventions d'urgence et à améliorer les mécanismes, instruments et procédures de mobilisation et de coordination de l'aide internationale en cas de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe.

Sous-programme 5
Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 671 700 dollars

27.55 La responsabilité opérationnelle de ce sous-programme incombe au Service des communications et au Service de l'information. Il sera exécuté conformément à la stratégie décrite au sous-programme 5 du programme 23 du plan-programme biennal pour la période 2014-2015.

Tableau 27.20 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Plaider efficacement en faveur du respect des principes humanitaires et de la mise en commun des connaissances, au bénéfice des populations touchées par les catastrophes et les situations d'urgence

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Meilleure sensibilisation aux principes et aux problèmes humanitaires et plus grande considération à leur égard	a) i) Augmentation du nombre d'entretiens demandés par les médias avec les responsables du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à propos des principes et activités humanitaires *Mesure des résultats* 2010-2011 : 300 entretiens 2012-2013 (estimation) : 310 entretiens 2014-2015 (objectif) : 320 entretiens

	ii) Augmentation du nombre de questions relatives aux principes et activités humanitaires adressées par les médias au Bureau de la coordination des affaires humanitaires *Mesure des résultats* 2010-2011 : 750 demandes 2012-2013 (estimation) : 775 demandes 2014-2015 (objectif) : 800 demandes
b) Renforcement des partenariats avec des organismes humanitaires en vue de la mise en commun, de la coordination et de l'harmonisation de l'information	b) Augmentation du nombre de nouveaux accords relatifs à la mise en commun d'informations harmonisées approuvés par le Comité permanent interorganisations *Mesure des résultats* 2010-2011 : 8 accords 2012-2013 (estimation) : 12 accords 2014-2015 (objectif) : 16 accords

Facteurs externes

27.56 Le sous-programme devrait permettre d'atteindre les objectifs visés et de parvenir aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les gouvernements sont déterminés à accepter que l'Organisation des Nations Unies s'occupe des grandes questions de mobilisation en faveur de l'action humanitaire et à appuyer son action dans ce domaine; b) les partenaires sont d'accord pour aborder de manière stratégique les initiatives d'échange d'informations, de coordination et de normalisation.

Produits

27.57 Les produits de l'exercice biennal 2014-2015 seront les suivants :

a) Activités de fond (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires) :

i) Expositions, visites guidées et conférences : organisation de manifestations visant à promouvoir les questions et préoccupations humanitaires; expositions consacrées aux activités humanitaires dans le cadre de réunions, de séminaires et de manifestations publiques, telles que la Journée mondiale de l'aide humanitaire (2);

ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : mise au point et actualisation de documents imprimés à l'appui des activités de mobilisation relatives à la coordination de l'action humanitaire;

iii) Communiqués et conférences de presse : lancement des appels globaux annuels (2); diffusion de communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire auprès des médias nationaux et internationaux;

iv) Manifestations spéciales : organisation de réunions d'information humanitaire à l'intention des médias;

v) Activités techniques : exploitation du service de presse du Réseau régional intégré d'information consacré aux questions humanitaires; exploitation et élargissement de la couverture en ligne 24 heures sur 24 des situations d'urgence humanitaire et des catastrophes par le Réseau mondial ReliefWeb; mise à la disposition des intervenants

humanitaires de lignes directrices, de modèles et d'une formation sur la communication de l'information; supports d'information à l'intention des acteurs humanitaires sur le terrain (guides de terrain, cartes, renseignements logistiques);

vi) Missions humanitaires : appui aux partenaires de l'action humanitaire afin de renforcer la communication avec les populations touchées par une catastrophe; organisation de visites à l'intention des représentants des médias et des porte-parole (parlementaires, par exemple);

b) Coopération technique (ressources extrabudgétaires) : services consultatifs : mise au point de modalités de gestion de l'information aux fins de l'échange d'éléments d'information parmi les membres de la communauté humanitaire;

c) Services de conférence, administration et contrôle (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) : services centraux d'appui : appui technique aux utilisateurs et formation à l'utilisation des ordinateurs et des logiciels.

27.58 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 27.21.

Tableau 27.21 **Ressources nécessaires : sous-programme 5**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	3 029,6	2 671,7	10	9
Autres objets de dépense	17,8	–	–	–
Total partiel	**3 047,4**	**2 671,7**	**10**	**9**
Ressources extrabudgétaires	47 276,2	48 294,6	120	121
Total	**50 323,6**	**50 966,3**	**130**	**130**

27.59 Le montant demandé (2 671 700 dollars) accuse une réduction de 375 700 dollars et permettra de reconduire neuf postes [1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)]. La réduction s'explique par la suppression d'un poste de spécialiste des technologies de l'information et des communications (1 P-4) et par le fait que le Bureau cessera de faire appel à des consultants, en application de la résolution 67/248 de l'Assemblée générale, ainsi que cela est décrit dans le tableau 27.6.

27.60 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 48 294 600 dollars permettront de financer 121 postes (8 P-5, 24 P-4, 32 P-3, 4 P-2, 2 postes d'agent des services généraux (1re classe), 21 postes d'agent des services généraux (Autres classes), 10 administrateurs recrutés sur le plan national et 20 agents locaux) et d'autres objets de dépense correspondant à diverses dépenses de fonctionnement. Le Bureau pourra ainsi continuer d'aider le Coordonnateur des secours d'urgence et les intervenants humanitaires à encourager les États Membres et les parties aux conflits à appliquer les principes humanitaires et à les sensibiliser à la nécessité de respecter le droit international humanitaire, de protéger les civils dans les conflits armés et d'assurer la sécurité et la protection des agents humanitaires. Des efforts soutenus continueront d'être faits pour faire reconnaître la distinction entre civils et combattants et mettre fin à l'impunité dont bénéficient les auteurs d'attaques contre les civils, y compris les agents humanitaires. À cette fin, le Bureau

publiera et actualisera des documents sur support papier à l'appui des activités de mobilisation relatives à la coordination de l'action humanitaire et organisera des expositions sur l'action humanitaire à l'occasion de réunions, de séminaires et de manifestations publiques en vue de mieux faire connaître les questions et préoccupations humanitaires. Les ressources extrabudgétaires permettront également au Bureau de continuer de fournir en temps opportun des renseignements fiables sur les situations d'urgence et les catastrophes naturelles afin de faciliter la prise de décisions et les activités humanitaires sur le terrain, notamment dans le cadre de réseaux, d'une couverture et d'une action élargis. À ce titre, il actualisera et améliorera ses principaux sites Web, à savoir unocha.org et reliefweb.int, et le Réseau régional intégré d'information, qui constitue son service d'information humanitaire sur le terrain. Il diffusera également des communiqués de presse sur les situations d'urgence humanitaire auprès des médias nationaux et internationaux et fournira un appui dans le domaine de l'information aux intervenants humanitaires sur le terrain.

C. Appui au programme

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 4 209 300 dollars

27.61 Le Service administratif du Bureau se compose de deux antennes, l'une à New York et l'autre à Genève. Ces antennes sont chargées d'exécuter les tâches administratives, notamment celles relatives aux finances et au budget, aux ressources humaines, à la formation et au perfectionnement du personnel, et de fournir un appui administratif et des conseils aux fonctionnaires.

27.62 L'antenne de New York supervise les ressources financières et humaines, gère l'administration d'ensemble du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et fournit des directives sur les questions administratives. Elle aide les hauts fonctionnaires à formuler des orientations générales et des instructions, notamment sur la gestion financière, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, l'établissement des fichiers de candidats, la formation et le perfectionnement du personnel. Elle coordonne l'établissement des budgets-programmes des différents services et leur présentation aux organes délibérants et gère les fonds d'affectation spéciale relevant du bureau de New York.

27.63 Sous la direction stratégique du Chef du Service administratif, l'antenne de Genève gère les entrées et les sorties de fonds, appuie l'achat des biens et des services et assure le recrutement, le déploiement et l'administration du personnel de terrain. Elle gère les fonds d'affectation spéciale dont le bureau de Genève a la responsabilité, en particulier le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance en cas de catastrophe, qui est la principale source de financement des activités hors Siège du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

27.64 Pendant l'exercice 2014-2015, le Service administratif continuera de consacrer son attention aux effectifs, à la planification de la relève, au perfectionnement du personnel et à l'organisation des carrières, comme prévu dans la stratégie de gestion des ressources humaines. Il améliorera également le contrôle de la gestion financière et les prévisions liées au financement en établissant des budgets plus réalistes, grâce à une gestion et à une utilisation plus efficaces des ressources, à la centralisation et à l'échange d'informations provenant du terrain et à l'établissement de rapports exacts sur les opérations financières, présentés en temps voulu. Dans le cadre de ces efforts, le Service administratif s'emploiera à améliorer sans relâche la notion de service et celle du souci du client.

27.65 La répartition des ressources pour le sous-programme 5 est indiquée dans le tableau 27.22.

Tableau 27.22 **Ressources nécessaires : appui au programme**

	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		*Postes*	
Catégorie	*2012-2013*	*2014-2015 (avant actualisation des coûts)*	*2012-2013*	*2014-2015*
Budget ordinaire				
Postes	1 785,9	1 785,9	7	7
Autres objets de dépense	2 638,8	2 423,4	–	–
Total partiel	**4 424,7**	**4 209,3**	**7**	**7**
Ressources extrabudgétaires	50 876,5	51 796,6	100	100
Total	**55 301,2**	**56 005,9**	**107**	**107**

27.66 Le montant demandé pour les postes (1 785 900 dollars) doit permettre de reconduire sept postes [1 P-5, 1 P-3, 1 P-2, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 3 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] dans le Service administratif. Celui demandé au titre des autres objets de dépense (2 423 400 dollars) accuse une réduction de 215 400 dollars; il servira à couvrir divers frais de fonctionnement et aidera le Service administratif à mener les activités décrites plus haut. La réduction s'explique par les changements décrits dans le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire pour la période 2014-2015 et exposés dans le tableau 27.7. La réduction au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des heures supplémentaires (146 600 dollars) tient à la redistribution de la charge de travail des membres du personnel en congé de maladie, de maternité ou de paternité au personnel existant et à l'octroi de congés de compensation en lieu et place du paiement des heures supplémentaires. La réduction au titre des communications et de la location de matériel (45 700 dollars) a été rendue possible par le recours accru à d'autres moyens de communications, notamment le courrier électronique et WebEx et la suppression des télécopieurs. La réduction au titre du matériel (22 100 dollars) s'explique par la réduction du prix unitaire des ordinateurs.

27.67 Des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 51 796 600 dollars serviront à financer 100 postes [1 D-1, 4 P-5, 14 P-4, 17 P-3, 1 P-2 et 63 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], dont 21 à New York et 79 à Genève, ainsi que d'autres objets de dépense correspondant à diverses dépenses de fonctionnement qui permettront aux deux antennes du Service administratif de s'acquitter de leurs fonctions.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2014-2015

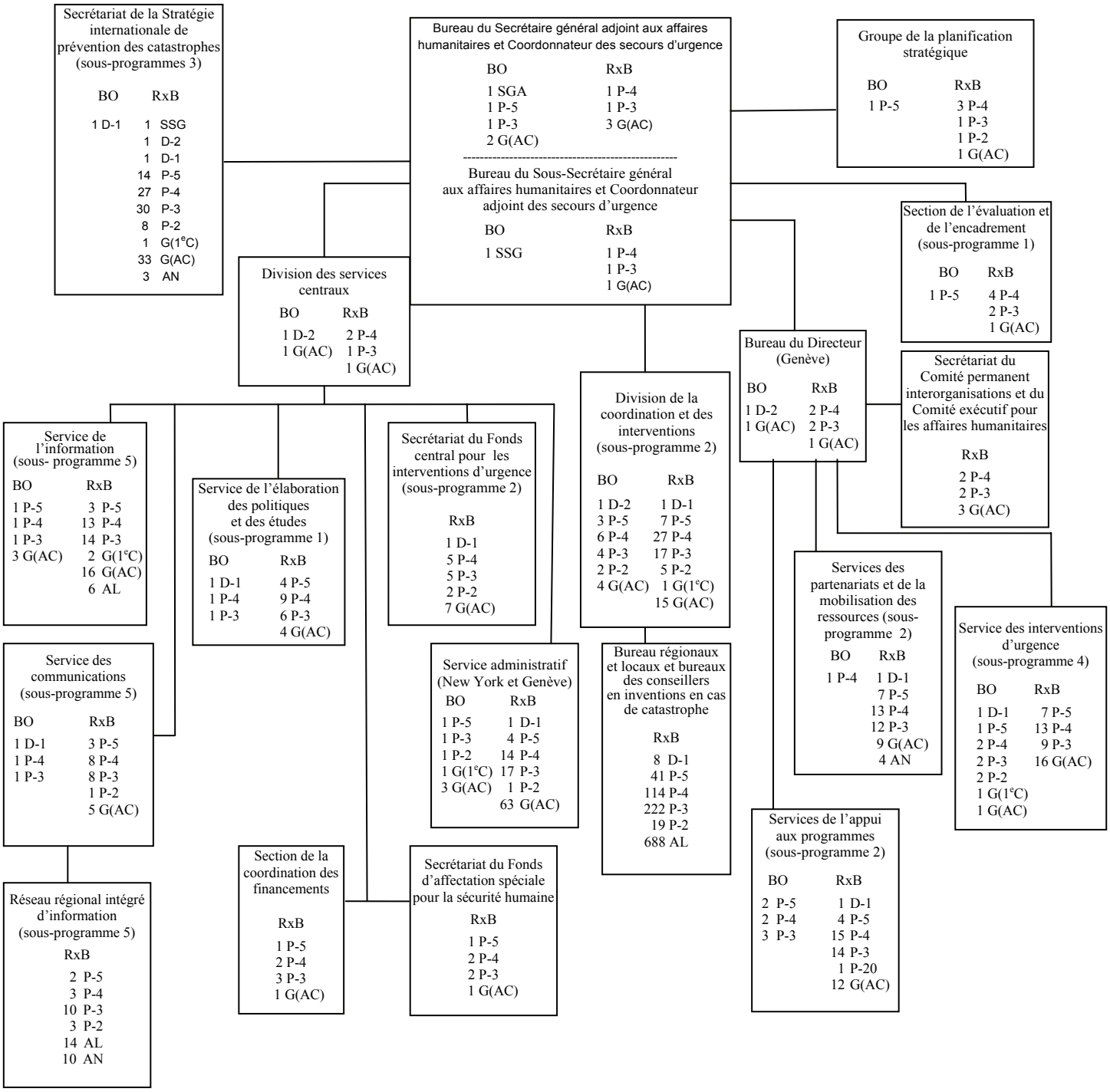

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité des commissaires aux comptes (A/67/5 (Vol. I) et Corr.2, chap. II)	
L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires renforce ses procédures de gestion des projets pour veiller à ce que l'examen, la vérification et la notification des dépenses afférentes aux projets aient lieu de façon périodique, ce qui lui permettra d'obtenir des assurances et d'exercer un contrôle suffisant sur les dépenses en temps utile, d'avoir la confirmation que les ressources ont été utilisées aux fins prévues et d'être par conséquent assuré de l'exactitude des informations figurant dans les états financiers (par. 31).	Le Bureau entend réduire les délais nécessaires à la conduite des audits et à la clôture des projets, notamment en concluant des accords à long terme avec des cabinets d'audit dans les pays et avec des cabinets d'audit régionaux en vue d'appuyer et de compléter les activités d'audit menées au niveaux des pays. Il élabore également un mécanisme de suivi et de communication de l'information propre aux fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et a prévu de faire procéder à un plus grand nombre de visites de suivi sur le terrain, en particulier dans le cas des projets pour lesquels les risques sont plus élevés. S'agissant des fonds d'intervention pour les urgences humanitaires, il met aussi au point des modalités d'évaluation et de gestion des risques.
L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité selon laquelle elle devrait, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, déterminer comment les autres organismes des Nations Unies appliquent leur dispositif de contrôle et leur régime comptable aux dépenses de tiers et mettre en pratique les enseignements tirés de leur expérience (par. 32).	Le Bureau achèvera d'ici à la fin juin 2013 le recensement des enseignements tirés de l'expérience des autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne la façon dont ils appliquent leur dispositif de contrôle et leurs conventions comptables aux dépenses engagées par des tiers. Ces enseignements seront utilisés lors de l'examen qui sera consacré en juillet 2013 aux directives relatives aux fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et aideront le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité à préciser le traitement comptable des dépenses engagées par des tiers.
L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce qu'elle se livre, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, à un examen rigoureux du traitement comptable des dépenses effectuées par l'intermédiaire des agents d'exécution et procède à toute modification nécessaire des conventions comptables en 2014 au plus tard (par. 34).	Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité coopère étroitement avec le Bureau afin de l'aider à se doter de conventions comptables qui lui permettent de comptabiliser les dépenses correctement, efficacement et sans délai inutile.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
L'Administration a souscrit à la recommandation du Comité tendant à ce que le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires établissent des procédures appropriées de rapprochement en fin d'exercice afin de veiller à ce que les dépenses soient correctement enregistrées lorsque des plans relatifs aux coûts sont utilisés pour établir les engagements afférents aux bureaux locaux ou extérieurs (par. 41).	Le Bureau s'est doté de procédures afin de rapprocher les engagements des bureaux extérieurs tous les trimestres et de veiller à ce qu'il soit procédé aux ajustements et annulations voulus. Ces procédures faciliteront le rapprochement et la comptabilisation des dépenses en fin d'exercice.
L'Administration a accepté, comme le Comité le recommandait, que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires procède à un examen de son système d'enregistrement et de comptabilisation des contributions annoncées en vue de se doter de contrôles suffisants qui lui permettent de comptabiliser ces contributions le moment venu et de faire en sorte que les données correspondantes indiquées dans les états financiers sont complètes et exactes (par. 89).	Le Bureau a mis au point et diffusé un dispositif permettant de comptabiliser les annonces de contributions portant sur des années à venir au moment où elles sont faites et de considérer ces annonces comme produits différés.